## Le français moderne (XVIe – XIXe siècle)

Au XVIIe siècle, la France était la plus grande puissance démographique et militaire de l'Europe, alors que le pays était gouverné avec autorité par des fortes personnalités. C'est avec Henri IV (1553-1610) que commença l'absolutisme royal en France. Sous le règne de Louis XIII (1610-1643), le puissant cardinal de Richelieu s'employa à restaurer l'autorité royale au moyen d'une centralisation renforcée et généralisée. Celui-ci créa l'Académie française en 1635, qui fut chargée de rédiger un dictionnaire, une grammaire, une rhétorique et une poétique, et de veiller sur la langue française. En 1661 commença le règne personnel de Louis XIV (1638-1715). Tout le pouvoir fut concentré entre les mains du Roi-Soleil qui était persuadé que le pouvoir absolu était légitime et représentait Dieu en France.

À cette époque, le français n'était encore qu'une langue officielle à diffusion restreinte en France même. Essentiellement courtisane, aristocratique et bourgeoise, littéraire et académique, elle était parlée par moins d'un million de Français sur une population totale de 20 millions, soit 5 % de la population. Ce sont les bourgeois et les grands commerçants qui, en nombre absolu, parlaient surtout le français.

En ce siècle d'organisation autoritaire et centralisée, la langue vécut une époque de « distinction » et de consolidation. Les grammairiens façonnèrent la langue à leur goût : pour eux, il fallait préconiser l'usage d'un vocabulaire choisi et élégant. **Claude Fabre de Vaugelas** (1585-1659), le plus connu des grammairiens de son époque, publia en 1647 les Remarques sur la langue française. D’après lui, le « bon usage » du français consistait dans *« la façon de parler de la plus saine partie de la Cour »*.

Les grammairiens demeuraient préoccupés d'épurer la langue par crainte d'une corruption éventuelle et de proscrire les italianismes, les archaïsmes, les provincialismes, les termes techniques et savants, bref les mots jugés « bas ». L'Académie française continua de veiller sur la « pureté » de la langue et publia la première édition de son dictionnaire en 1694. Les mots furent regroupés par classes ; le vocabulaire s'appuyait sur la tradition du « bon usage » de Vaugelas.

Placée entre les mains des habitués des salons et de la cour de Louis XIV, la langue littéraire fut celle du monde élégant et cultivé, c'est-à-dire 1 % de la population. Son vocabulaire, appauvri par un souci exagéré de la pureté de la langue, ne s'enrichit pas, sauf par un certain nombre d'emprunts à l'italien, à l'espagnol, au néerlandais et à l'allemand. Quant à la phrase, elle se raccourcit et se simplifia.

La langue française parlée par l'élite pénétrait encore à pas de tortue dans la langue du peuple. Le peuple était gardé dans l'ignorance totale : l'essentiel de l'enseignement demeurait celui de la religion, qui se faisait généralement en « patois » local, parfois même en latin. Lors de ses déplacements, Louis XIV se faisait haranguer en picard, en flamand, en alsacien, en breton, en occitan…

Pendant ce temps-là, en 1714, lors du traité de Rastadt, le français « officiel » fut employé pour la première fois dans la rédaction d'un document juridique international. C'est cette langue aristocratique qui était parlée dans presque toutes les chancelleries de l'Europe et employée comme langue des tractations diplomatiques ; elle avait détrôné le latin, même si celui-ci demeurait encore d'usage courant.

#### Le siècle des Lumières débuta au lendemain de la mort de Louis XIV, en 1715, et prit fin avec l'avènement de la Révolution française en 1789. Il se caractérisa, d'une part, par un fort mouvement de remise en question ainsi que par l'établissement d'une plus grande tolérance et, d'autre part, par l'affaiblissement de la monarchie, suivi de la fin de la suprématie française en Europe et du début de la prépondérance anglaise ailleurs dans le monde.

On estime qu'à cette époque moins de trois millions de Français pouvaient parler ou comprendre le français, alors que la population atteignait les 25 millions, soit 12 % de la population. Le peuple ne parlait pas « la langue du roy », mais un français populaire non normalisé, encore parsemé de provincialismes et d'expressions argotiques. Seules les provinces de l'Île-de-France, de la Champagne, de la Beauce, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine et du Berry étaient relativement francisantes.

Par contre, la plupart des gens du peuple qui habitaient la Normandie, la Lorraine, le Poitou et la Bourgogne étaient des semi-patoisants ; les habitants de ces provinces pratiquaient une sorte de bilinguisme : ils parlaient entre eux leur « patois », mais comprenaient le français.

Dans le midi de la France, les « patois » constituaient l'unique usage dans les campagnes durant tout le XVIIIe siècle. En effet, nobles et bourgeois, initiés au français durant le siècle précédent, continuaient d'employer leur « patois » local dans leurs relations quotidiennes. Les seuls à parler le français encore à cette époque étaient ceux qui exerçaient le pouvoir, c'est-à-dire le roi et sa cour, les juristes, les officiers des forces armées, ceux qui écrivaient et qui, de fait, résidaient à Paris. Mais même le peuple de la région parisienne parlait encore un français non normalisé très différent de celui de la cour.

Cela dit, le français progressa au cours du XVIIIe siècle, notamment dans le pays de langue d'oïl, en raison, entre autres, de la qualité, assez exceptionnelle pour l'époque, du réseau routier en France. La langue bénéficia de cette facilité ; les usines et les manufactures virent affluer du fond des campagnes des milliers d'ouvriers qui se francisèrent dans les villes ; les marchands et les négociants voyageaient facilement d'une ville à l'autre, ce qui rapprocha leur parler local du français ; un système de colporteurs se développa, qui voiturèrent périodiquement des livres et des journaux français jusque dans les campagnes les plus éloignées.

Paradoxalement, l'école demeura le grand obstacle à la diffusion du français. L'État et l'Église estimaient que l'instruction était non seulement inutile pour le peuple, mais même dangereuse. Dans les collèges et universités, l'Église s'obstinait à utiliser son latin comme langue d'enseignement. Dans de telles conditions, l'école fut même la source principale de l'ignorance du français chez le peuple.

Au point de vue du vocabulaire, ce fut une véritable explosion de mots nouveaux, notamment de termes techniques savants, puisés abondamment dans le grec et le latin. De plus, la langue s'enrichit de mots italiens, espagnols et allemands, mais cet apport ne saurait se comparer à la « rage » pour tout ce qui était anglais : la politique, les institutions, la mode, la cuisine, le commerce et le sport fournissent le plus fort contingent d'anglicismes.

À la veille de la Révolution, les paysans formaient 80 % de la population et assumaient la plus grande partie des impôts royaux, sans compter la dîme due à l'Église et les droits seigneuriaux, alors qu'ils recevaient les revenus les plus faibles. La bourgeoisie détenait à peu près tout le pouvoir économique, mais elle était tenue à l'écart du pouvoir politique. Pendant ce temps, la noblesse vivait dans l'oisiveté, et l'Église possédait 10 % des terres les plus rentables du pays. Les révoltes populaires finirent par éclater : c'est le peuple qui prit la Bastille le 14 juillet 1789, qui fit exécuter Louis XVI et, en définitive, qui fit la Révolution, mais c'est la bourgeoisie qui accapara le pouvoir et c'est elle qui imposa sa variété linguistique.

La période révolutionnaire mit en valeur le sentiment national, qui s'étendit aussi au domaine de la langue ; pour la première fois, on associa langue et nation. La langue devint une affaire d'État, car il fallait doter la « République unie et indivisible » d'une **langue nationale** et élever le niveau des masses par l'instruction, ainsi que par la diffusion du français. Or, l'idée même d'une « République unie et indivisible », dont la devise était « Fraternité, Liberté et Égalité », ne pouvait pas se concilier avec le morcellement linguistique et le particularisme des anciennes provinces du régime monarchique. Les révolutionnaires bourgeois y virent même un obstacle à la propagation de leurs idées ; pour cela, ils déclarèrent la guerre aux patois.

L'un des membres les plus célèbres de la classe dirigeante, l'abbé Henri-Baptiste Grégoire (1750-1831), publia en 1794 son fameux Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française. Il dénonçait la situation linguistique de la France républicaine qui, « avec trente patois différents », en était encore « à la tour de Babel ». Il révéla dans son rapport qu'on ne parlait « exclusivement » le français que dans « environ 15 départements » (sur 83). Tout ce qui n'était pas français s'appelait « **patois »** ou « **idiomes féodaux »**: c'était pour Grégoire le breton, le normand, le picard, le provençal, le gascon, le basque, mais aussi « l'italien de Corse » (le corse) et « l'allemand des Haut et Bas-Rhin » (l’alsacien) qu'il qualifiait d'« idiomes très dégénérés ».

Par la suite, le décret du 2 Thermidor (20 juillet 1794) sanctionna la « terreur linguistique ». À partir de ce moment, les patois locaux furent littéralement pourchassés ; cette loi linguistique, qui fut abrogée presque aussitôt en raison de l'exécution de Robespierre (le 28 juillet 1794), donne une bonne idée des intentions des dirigeants révolutionnaires :

***Article 1***

*À compter du jour de la publication de la présente loi, nul acte public ne pourra, dans quelque partie que ce soit du territoire de la République, être écrit qu'en langue française.*

***Article 3***

*Tout fonctionnaire ou officier public, tout agent du Gouvernement qui, à dater du jour de la publication de la présente loi, dressera, écrira ou souscrira, dans l'exercice de ses fonctions, des procès-verbaux, jugements, contrats ou autres actes généralement quelconques conçus en idiomes ou langues autres que la française, sera traduit devant le tribunal de police correctionnelle de sa résidence, condamné à six mois d'emprisonnement, et destitué.*

Mais, outre les résistances de la part de la population, l'enseignement du français demeura une ambition que les petites écoles de village ne purent se permettre de satisfaire, faute de moyens financiers et faute d'instituteurs. Même dans les écoles qui arrivaient à jouer leur rôle, les administrations locales préférèrent traduire en patois ou en dialecte plutôt que d'utiliser le français.

Par le coup d'État du 18 Brumaire, an VIII (9 novembre 1799), Napoléon Bonaparte instaura une dictature tout en redressant la situation financière, en stimulant l'industrie et en améliorant les communications. Napoléon était un Corse de petite noblesse et il ne pouvait avoir que des visées conservatrices en matière de langue. De langue maternelle corse, il fit cesser tout effort en faveur du français. Par souci d'économie, il abandonna les écoles à l'Église, qui rétablit alors son latin anachronique.

Comme au Grand Siècle, l'État créa un certain nombre d'organismes, tous d'inspiration conservatrice et chargés de veiller sur la langue. Ce fut le retour au classicisme louis-quatorzien : la sobriété et la distinction furent remises à l'honneur ; la langue de la science fut l'objet de suspicion et censurée, le vocabulaire technique fut jugé vulgaire. Un temps suspendue par la Révolution, l'Académie française fut rétablie.

Une telle conjoncture ne favorisa évidemment pas une évolution rapide de la langue. On n'enregistra pas beaucoup de changements linguistiques à cette époque, sauf dans le vocabulaire. Les guerres napoléoniennes favorisèrent les contacts avec les armées étrangères, ce qui entraîna un certain nombre d'emprunts à l'anglais. Hors de France, les conquêtes impérialistes de Napoléon achevèrent de discréditer le français dans toutes les cours européennes, même si le français continua d'être utilisé à la cour du tsar de Russie, dans les traités de paix et dans les milieux scientifiques.

Du côté de la langue, l'action de l'État refléta les forces contradictoires de l'époque. La création d'un système d'enseignement primaire d'État (non obligatoire) en 1830 relevait d'un esprit libéral, car cet enseignement s'adressait à tous et prescrivait l'usage de manuels en français (non plus en latin). En revanche, la politique des programmes resta foncièrement conservatrice, car tout l'enseignement du français reposa obligatoirement sur l'orthographe de l'Académie française. La « bonne orthographe » devint une marque de classe, c'est-à-dire de distinction sociale.

Les nombreuses réformes visant à simplifier l'orthographe échouèrent toutes les unes après les autres. Progressivement, vers 1850, se fixa la norme moderne du français : la prononciation de la bourgeoisie parisienne s'étendit à toute la France, expansion facilitée par la centralisation et le développement des communications (chemin de fer, journaux).

Cette période agitée, constamment partagée entre le conservatisme et le libéralisme, se poursuivit encore après la révolte populaire de 1848, qui proclama la IIe République. Cependant, devant l'incapacité du gouvernement de maintenir la paix sociale, le président de la République, Louis-Napoléon Bonaparte, prépara et réussit un coup d'État (1851), et se fit désigner comme l'empereur des Français (1851) sous le nom de Napoléon III. Il se transforma rapidement en véritable dictateur : il supprima la liberté de presse, exclut les opposants au régime, exerça une politique extérieure belliqueuse, suscitant ainsi partout la révolte.

Au point de vue linguistique, ces dernières décennies ont surtout été bénéfiques pour l'enrichissement du vocabulaire. L'oppression intellectuelle du Second Empire favorisa un vigoureux brassage idéologique des mouvements d'opposition ; le vocabulaire libéral, socialiste, communiste, voire anarchiste, gagna la classe ouvrière. Les applications pratiques des découvertes en sciences naturelles, en physique, en chimie et en médecine apportèrent beaucoup de mots nouveaux nécessaires à tout le monde. De nouvelles sciences apparurent, avec leur lexique: l'archéologie, la paléontologie, l'ethnographie, la zoologie, la linguistique… Les ouvrages de vulgarisation, les journaux, les revues et, une nouveauté, la publicité, diffusèrent partout les néologismes. À la fin du Second Empire, le français concernait tout le monde en France. Phénomène significatif, les patoisants virent leur parler local envahi par les mots du français moderne.

Source : <http://www.salic.uottawa.ca/?q=francais_histoire#s4>

ANALYSE GLOBALE

1. Répondez aux questions suivantes :
2. Quels éléments ont-ils contribué à la consolidation de la langue française au Grand Siècle ?

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

1. Qu’est-ce que l’Académie française ?

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

1. Quelle était la diffusion du français en France et en Europe au début du XVIIIe siècle ?

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

1. Comment l’école a-t-elle influencé la diffusion du français au XVIIIe siècle ?

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

1. Pourquoi pendant la période révolutionnaire le rôle de la langue française a-t-il changé ?

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

1. Qu’est-ce que la « terreur linguistique » ?

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

1. Quelles conséquences l’arrivée au pouvoir de Napoléon 1er a-t-elle eu sur la langue française ?

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

1. Comment la langue française et sa diffusion ont-elles évolué pendant le Second Empire ?

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

ANALYSE APPLIQUÉE AU TEXTE

1. Pour chaque terme proposé, identifiez un terme sémantiquement équivalent dans le texte :

convaincu ……………………………………..

limité ……………………………………..

célèbre ……………………………………..

résider dans ……………………………………..

se baser sur ……………………………………..

affaibli ……………………………………..

rester ……………………………………..

terminer ……………………………………..

également ……………………………………..

la diffusion ……………………………………..

établir ……………………………………..

facultatif ……………………………………..

1. Les mots-outils – Relevez dans le texte les connecteurs utilisés pour
2. introduire un point de vue différent ;
3. résumer.
4. Analysez les éléments soulignés (catégorie grammaticale, genre, nombre, temps verbal, personne verbale…) :
5. … pour eux, il fallait préconiser l'usage d'un vocabulaire choisi et élégant.

…………………………………………………………………………………………………………………….

1. *… nul acte public ne pourra, dans quelque partie que ce soit du territoire de la République, être écrit qu'en langue française.*

…………………………………………………………………………………………………………………….

1. De plus, la langue s'enrichit de mots italiens, espagnols et allemands, mais cet apport ne saurait se comparer à la « rage » pour tout ce qui était anglais …

……………………………………………………………………………………………………………………

1. À partir de ce moment, les patois locaux furent littéralement pourchassés *…*

…………………………………………………………………………………………………………………….

1. … Napoléon Bonaparte instaura une dictature tout en redressant la situation financière, en stimulant l'industrie et en améliorant les communications.

…………………………………………………………………………………………………………………….

1. De langue maternelle corse, il fit cesser tout effort en faveur du français.

…………………………………………………………………………………………………………………….